



CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Consulting Fle s'engage à :

- Respecter la confidentialité des documents mis à disposition.
- Respecter la confidentialité de la mission demandée.
- Ne porter aucun jugement sur les personnes ou sur le fonctionnement de la structure.
- Respecter les clauses* du contrat signé par les deux parties avant le début de la mission.
- Proposer un travail à la hauteur de mes expertises. Attention, Consulting Fle a pour mission d'effectuer des constats, d'émettre des recommandations, d'animer des ateliers pédagogiques. Consulting Fle ne peut être tenu responsable du fonctionnement et des résultats de la structure.
- Informer régulièrement le commanditaire du déroulé de la mission.
- Informer la structure s'il y a nécessité d'apporter un avenant au contrat.
- *Respecter les clauses spécifiques de conflit d'intérêt par rapport à mes activités professionnelles actuelles, à savoir :*
 - *Ne pas utiliser les documents de fonctionnement.*
 - *Ne pas divulguer d'informations de fonctionnement ou autres.*
 - *Ne pas utiliser la renommée des établissements à des fins de marketing, seules mes expertises sont à considérer.*

Le commanditaire s'engage à :

- Ne pas utiliser à des fins commerciales les documents créés par Consulting Fle.
- N'émettre aucun propos ou jugement diffamatoire.
- Respecter les clauses* du contrat signé par les deux parties avant le début de chaque mission.
- Accepter un avenant sur le contrat.

**Les clauses du contrat mentionnent :*

- La description de la mission (tâche pédagogique ; conseil ; durée ; coût)